

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 13
- Qui ont pris part à la délibération : 13

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 20 octobre 2022

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2022

L’an deux mil vingt-deux le vingt-quatre octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes DUHALDE Kattalin, DARGUY Anne Marie, ETCHEVERRY Sabine, OXARANGO Maite, SABALOUÉ Virginie et MM. BARBIER Koxe, BARNECHE Patrick, BISCAY Samuel, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo, PARACHOU Hervé.

Absentes excusées : ECHEVERTZ Chantal, PEREZ Karine

Mme DARGUY Anne Marie a été élue secrétaire.

**Délibération N° 2022-06-01: Ajout de voies communales – Lotissements
Landaluxia et Harrietakoborda**

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que le Conseil Municipal a validé par délibération du 22 octobre 2018 le nouveau tableau de classement des voies communales comportant leur dénomination et les longueurs correspondantes.

La création des deux futurs lotissements (Landaluxia et Harrietakoborda) nécessite de créer et nommer les voies pour y accéder.

Proposition de créer et nommer deux nouvelles voies :

- Landaluxiko bidea 70 m
- Aparakobordako bidea 40 m

Ainsi, un nouveau tableau de classement des voies communales actualisé avec deux ajouts de voies a été présenté.

La longueur de la voirie classée dans le domaine public communal s’élève à 53 129 mètres

Le Conseil Municipal, oui l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **Valide la création et la nomination des deux nouvelles voies**
- **Valide le nouveau tableau des voies communales présenté par Mr le Maire**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

